TRÉVOL communication

Bulletin municipal d'informations

N°51
OCTOBRE
2020

http://mairie-trevol.planet-allier.com

Le château des Bédaures

P/3
PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

P/9
POINT SUR LES TRAVAUX

P/17
VIE ASSOCIATIVE

Sommaire

P/3 **CONSEIL MUNICIPAL**

P/7 **BUDGET**

P/9 **TRAVAUX**

P/12 **ACTUALITÉS**

P/17 **VIE ASSOCIATIVE**

P/19 **PATRIMOINE LOCAL**

Bonne lecture !

MAIRIE DE TRÉVOL
5 Route de Moulins, 03460 TRÉVOL
Tél. 04 70 42 61 44
E-mail : mairie-trevol@orange.fr
mairie-trevol.planet-allier.com

Directeur de la publication :
Marie-Thérèse JACQUARD
Photos : Mairie de Trévol, istockphotos©
Création : Agence C-toucom (Moulins)
Imression : Neuville Impressions
Tirage N°51 • octobre 2020

Le mot du Maire

Au nom du nouveau conseil municipal, je remercie toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien et leur confiance lors des élections du 15 mars 2020. La nouvelle équipe en place s'inscrit dans la continuité de l'action menée lors du précédent mandat. Elle mettra en œuvre son programme pour développer ses projets en faveur de la population.

Le nouveau conseil municipal n'a pris ses fonctions que le 25 mai 2020. Ce retard s'explique par la crise sanitaire avec sa période de confinement pendant deux mois. Elle a impacté notre vie quotidienne et professionnelle. Le service public de la mairie a été assuré en télétravail et en présentiel. Les enseignants trévolois ont répondu sans faille à leur devoir professionnel pour continuer un enseignement à distance de qualité. Le retour des élèves, le 18 mai 2020, s'est déroulé dans des conditions très difficiles dues à l'application d'un protocole strict qui n'a pas permis l'accueil de tous les élèves. D'ailleurs, je me permets de mettre en avant le personnel communal qui a fait face à des conditions de travail compliquées pour assurer la désinfection des locaux et garantir la sécurité de tous. Je tiens à saluer les habitants pour leur dévouement au côté des élus et des membres du CCAS. Appels téléphoniques, aides diverses ont dévoilé un bel esprit de solidarité.

Le conseil municipal porte toute son attention aux associations, aux artisans, commerçants entreprises et rappelle les dispositifs d'aides mis en place jusqu'à la fin de l'année par Moulins Communauté.

A la suite de la fermeture de l'imprimerie Granjean, la commission communication a confié notre revue à l'agence C-toucom de Moulins. Vous allez découvrir vos nouveaux élus et leurs commissions ainsi que le budget voté à l'unanimité sans augmentation des taxes. Nos capacités financières sont bonnes, mais je tiens cependant à pointer dès maintenant une situation pleine d'incertitudes. Les perspectives sont difficiles à établir. L'impact de la crise sanitaire sur l'économie sera lourd de conséquences pour les collectivités et leurs finances.

La compétence de l'eau est exercée par Moulins Communauté. Cependant le SIAEP a retrouvé, grâce à l'action des maires, son autonomie de gestion sur les communes d'Aurouer, Avermes, Gennetines, Saint Ennemond, Villeneuve-sur-Allier et Trévol. Les abonnés doivent de nouveau s'adresser au siège des Sanciots.

Pour terminer, je souhaite rendre hommage à Martine Larrivée pour son implication dans la vie locale de la commune. Engagée pendant de très nombreuses années dans le milieu associatif trévolois, elle a été présidente du Club de Gym, des Robins trévolois, membre du bureau du Dojo trévolois, du Comité de Jumelage, organisatrice du Téléthon etc... Elle était engagée à l'UNAPEI, défendant les droits des personnes porteuses de handicap, luttant pour qu'elles trouvent leur place dans la société. Elle a été membre du CCAS durant le mandat de Gilles Tourret. Le conseil municipal présente ses sincères condoléances à toute sa famille.

Je vous souhaite à tous une excellente fin d'année 2020. Prenez soin de vous en continuant à appliquer les gestes barrière pour protéger les autres. Les élus restent à votre disposition en mairie.

Bien à vous

Marie-Thérèse Jacquard

Horaires

AGENCE POSTALE

Les horaires d'ouverture de l'agence postale communale sont :

Lundi	8h00 - 12h30
Mardi	8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Mercredi	8h00 - 12h30
Jeudi	8h00 - 12h30
Vendredi	8h00 - 12h30

L'heure limite de dépôt des courriers, Chronopost et colis est fixée à 11h.
L'Agence est équipée d'une tablette numérique en libre-service permettant notamment l'accès aux sites internet de La Poste et de La Banque Postale.
Laurence Renollet est à la disposition des trévolois pour les accompagner et les aider dans leurs démarches internet.

Quelques données :

- En moyenne 6 clients / jour fréquentent l'Agence
- 10 opérations réalisées / jour
- Plus de 130 objets suivis (colis, lettres recommandées) ont transité par l'agence depuis son ouverture.

Source : La Poste

MAIRIE

Afin de prendre en compte l'activité croissante du secrétariat, tout en continuant d'assurer un accueil de qualité, les horaires d'ouverture au public de la mairie ont changé. Depuis le lundi 22 juin 2020, la mairie est ouverte :

Lundi	8h00 - 12h30
Mardi	8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Mercredi	8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Jeudi	8h00 - 12h30
Vendredi	8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2021

En 2021, le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février et concernera Trévol.
Nathalie Lalanne, secrétaire de mairie, a été désignée coordinatrice. Elle sera responsable de la préparation et de la collecte des données.
Des agents recenseurs seront prochainement recrutés par la commune. Ils passeront dans votre foyer pendant cette période, vous remettront la notice et vos identifiants de connexion au site « le-recensement-et-moi.fr » afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas accéder à internet, les agents recenseurs vous distribueront les questionnaires papier, une feuille de logement et un bulletin individuel par habitant. Ils conviendront alors d'un rendez-vous pour venir récupérer ces documents chez vous.
Si vous êtes interessés par le poste d'agent recenseur, veuillez contacter la mairie.

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Application Intramuros...

Téléchargée sur votre portable, cette application gratuite vous permet d'être informés à tout moment des actualités et évènements de notre commune.
Elle vient compléter l'offre de communication et d'information mise à votre disposition (bulletin municipal, site internet, panneaux d'informations devant la mairie).

https://intramuros.page.link/bienvenue

IntraMuros
DISPONIBLE SUR Google play
l'App Store

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE

Le nouveau Conseil municipal de Trévol comprend 19 membres élus pour 6 ans, à l'issue du scrutin du 15 mars 2020. Le maire et les adjoints ont été élus par les conseillers municipaux le 25 mai 2020.

Le Maire de Trévol

Marie-Thérèse JACQUARD

Les 5 adjoints - Permanence des adjoints chaque 1er samedi du mois

Délégation de fonctions :
- Finances
- Impôts directs
- Développement économique
- Appels d'offres
- Grands projets
- Urbanisme

Jean-Paul JOUBERT
1er ADJOINT

Agnès RAY-PÉROT
2e ADJOINTE

Délégation de fonctions :
- Vie associative
- Manifestations sportives et culturelles
- Patrimoine
- Cérémonies et manifestations communales

Délégation de fonctions :
- Voiries
- Travaux
- Forêt
- Environnement
- Agriculture
- Prévention et sécurité du personnel

Thierry MALANDRE
3e ADJOINT

Annick ANGLARÈS
4e ADJOINTE

Délégation de fonctions :
- Santé
- Affaires sociales
- Enfance
- Périscolaire
- Jeunesse

Didier MARTEL
5e ADJOINT

Délégation de fonctions :
- Scolaire
- Communication
- Information

MUNICIPALE

Les 13 conseillers municipaux

Laurence BERTHOMIER

Alain CHÉRASSE

Laure GUERRIER

Pierre DARBELET

Catherine JOLY

Julien DOMAS

Isabelle MARCADIER

Patrice GIRARD

Monique SORUS

Julien PUZENAT

Borine TAUBAN

Serge TRION

Angélique THOMAS-CHALOT

LES COMMISSIONS

Madame le Maire est présidente de toutes les commissions

FINANCES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
COMMERCES
ARTISANAT
GRANDS PROJETS

Responsable : Jean-Paul Joubert
Catherine Joly
Julien Domas
Patrice Girard
Annick Anglarès
Didier Martel
Thierry Malandre
Agnès Ray-Perot
Alain Chérasse

VOIRIE
TRAVAUX
ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
FORÊT
PRÉVENTION ET SÉCURITE DU PERSONNEL

Responsable : Thierry Malandre
Jean-Paul Joubert
Thierry Malandre
Angélique Thomas-Chalot
Borine Tauban
Isabelle Marcadier
Laurence Berthomier
Serge Trion
Julien Puzenat
Patrice Girard

URBANISME

Responsable : Jean-Paul Joubert
Angélique Thomas-Chalot
Thierry Malandre
Isabelle Marcadier
Laurence Berthomier
Borine Tauban
Serge Trion
Julien Puzenat
Patrice Girard
Alain Chérasse

CCAS

Marie-Thérèse Jacquard, membre de droit
Responsable : Annick Anglarès
Laurence Berthomier
Alain Chérasse
Borine Tauban
Monique Sorus
Membres non élus :
Maguy Masson
Christian Gibouret
Françoise Brunot
Julie Jomain
Sandrine Lepot

AFFAIRES SOCIALES
SANTÉ
ENFANCE
PÉRISCOLAIRE
IME CLAIREJOIE

Responsable : Annick Anglarès
Pierre Darbelet
Didier Martel
Laurence Berthomier
Serge Trion

ÉDUCATION

Responsable : Didier Martel
Alain Chérasse
Catherine Joly
Pierre Darbelet
Laure Guerrier

VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE
PATRIMOINE

Responsable : Agnès Ray-Pérot
Monique Sorus
Laure Guerrier
Pierre Darbelet
Julien Domas
Didier Martel
Thierry Malandre
Annick Anglarès

COMMUNICATION
INFORMATION

Responsable : Didier Martel
Alain Chérasse
Julien Puzenat
Agnès Ray-Pérot
Julien Domas
Annick Anglarès

PERSONNEL COMMUNAL

Présidente : Marie-Thérèse Jacquard
Thierry Malandre
Agnès Ray-Pérot
Pierre Darbelet
Catherine Joly
Julien Domas

IMPÔTS DIRECTS

Responsable délégué du Maire : Jean-Paul Joubert
Titulaires :
Jean-Paul Joubert
Julien Puzenat
Catherine Joly
Serge Trion
Angélique Thomas-Chalot
Suppléants :
Agnès Ray-Pérot
Annick Anglarès
Pierre Darbelet
Thierry Malandre
Didier Martel

DÉLÉGUÉS COMMISSION APPELS D'OFFRES

Présidente :
Marie-Thérèse Jacquard
Responsable : Jean-Paul Joubert
Délégués titulaires :
Marie-Thérèse Jacquard
Jean-Paul Joubert
Isabelle Marcadier
Angélique Thomas-Chalot
Délégués suppléants :
Julien Domas
Monique Sorus
Catherine Joly
Borine Tauban

DÉLÉGUÉS SDE 03 (Syndicat Départemental d'Energie 03)

Délégué titulaire,
membre du bureau du SDE :
Jean-Paul Joubert
Délégué suppléant :
Thierry Malandre

DÉLÉGUÉS CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Déléguée titulaire : Borine Tauban
Déléguée suppléante :
Laurence Berthomier

DÉLÉGUÉS SIAEP « RIVE DROITE ALLIER » (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Délégués titulaires :
Marie-Thérèse Jacquard, Vice Présidente du SIAEP
Jean-Paul Joubert
Déléguée suppléante :
Catherine Joly
Délégué des usagers :
Gilles Tourret
Christian Gibouret

DÉLÉGUÉ ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Agnès Ray-Pérot

DÉLÉGUÉS A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Isabelle Marcadier
Julien Puzenat

DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE

Jean-Paul Joubert

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE JUMELAGE TRÉVOL - OSJAKÓW

Membre de droit :
Marie-Thérèse Jacquard
Vice-Présidente :
Agnès Ray-Perot
Didier Martel
Thierry Malandre
Alain Chérasse

DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MOULINS COMMUNAUTÉ

Membre de droit :
Marie-Thérèse Jacquard,
Vice Présidente en charge des transports et de la mobilité
Suppléant : Jean-Paul Joubert

DÉLÉGUÉS AU SICTOM NORD ALLIER

Délégués titulaires :
Annick Anglarès
Catherine Joly
Patrice Girard
Délégués suppléants :
Thierry Malandre
Pierre Darbelet
Julien Domas

BUDGET

Le budget de la commune, divisé en deux parties, traduit en chiffres les grandes orientations du conseil municipal :

1 - la section de fonctionnement incluant les dépenses et recettes courantes de la commune,

2 - la section d'investissement représentant les programmes d'équipement et leurs financements.

Lors de la réunion du 9 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le budget à l'unanimité **sans augmentation du taux d'imposition**.

1 - FONCTIONNEMENT : 1 470 089 €

RECETTES : 1 470 089 €

Total recettes de gestion courante : **934 701 €**

Total autres recettes : **64 301 €**

TOTAL RECETTES : **999 002 €**

Excédent 2019 reporté : 471 087€

DÉPENSES : 1 470 089 €

Total dépenses de gestion courante : **1 188 911 €**

Total autres dépenses : **101 178 €**

TOTAL DÉPENSES : **1 290 089 €**

Virement à la section d'investissement : 180 000 €

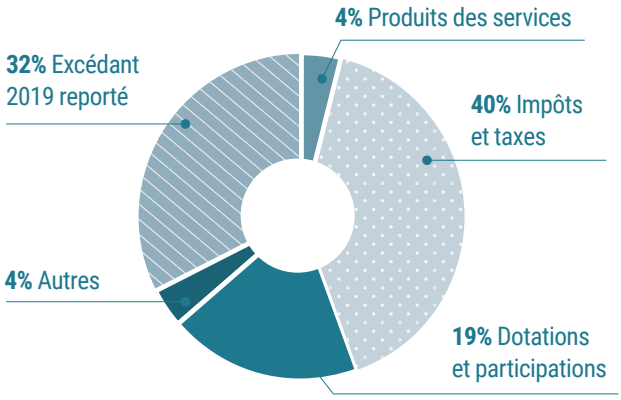

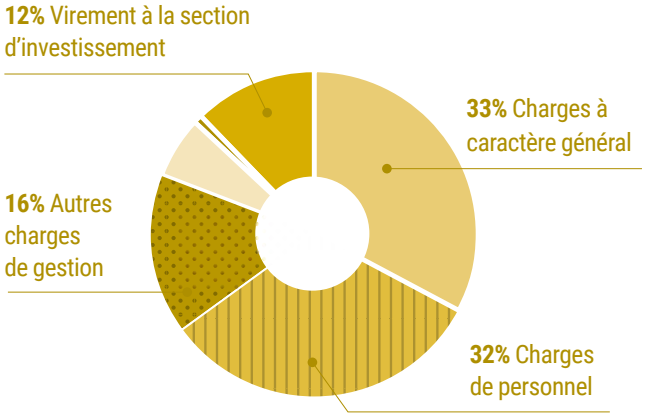

Impôts et Taxes	Contributions directes, dotation de compensation
Dotations de l'État	Dotation globale de fonctionnement et autre dotations publiques
Autres produits	Loyers reçus, remboursement sur rémunération du personnel
Excédent reporté	Excédent du compte administratif 2019

Charges à caractère général	Ex. : entretien, fournitures de bureau et d'ateliers, achats cantine...
Charges des personnels	Hors remboursement des emplois aidés et indemnités journalières
Charges de gestion courantes	Dont subventions aux associations, CCAS, microcrèche
Charges financières	Frais financiers des emprunts
Virement à l'investissement	Excédent du budget de fonctionnement permettant l'autofinancement de l'investissement

2 - INVESTISSEMENT : 694 120 €

Les investissements de la commune sont financés par :

- Un virement de la section de fonctionnement : **180 000 €**
- Recettes financières hors opérations (FCTVA, Taxe d'aménagement, excédent) : **115 552 €**
- Recettes d'opérations d'investissements (subventions et dotations) : **398 568 €**

	RESTE À RÉALISER 2019	VOTE 2020	TOTAL
Aménagement ZAC 2020		50 000 €	50 000 €
Réfection mur passage Mairie / ZAC		8 000 €	8 000 €
Terrain Ages et Vie	27 000 €		27 000 €
Voirie (entretien + parking cimetière)	116 026 €	9 680 €	125 706 €
Mobilier urbain	18 135 €		18 135 €
Mini pelle		42 000 €	42 000 €
Citerne		4 500 €	4 500 €
Climatisation crèche / cabinet médical / mairie	86 134 €		86 134 €
Fin des travaux salle socio culturelle	18 432 €		18 432 €
Travaux bâtiments (lavoir / toilettes / salle omnisports / agence postale…)	14 992 €		14 992 €
Révision PLU		19 952 €	19 952 €
Adressage	6 500 €		6 500 €
Matériel école		3 000 €	3 000 €
Site Internet		5 000 €	5 000 €
Colombarium		6 600 €	6 600 €
Autres (Pépit / déco Nöel / équipement cantine / signalisation, horloge, petit matériel)		15 985 €	15 985 €
Dépenses d'investissement hors opérations			242 184 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS			**694 120 €**

TRAVAUX

Voirie Centre bourg

Le Conseil Départemental de l'Allier a procédé à la rénovation de la voirie de la RD 288 (de la Mairie jusqu'au cimetière) et RD 588 (du chemin des Moulots jusqu'à la salle socioculturelle). Ces travaux importants ont nécessité la mise en place de déviations dans le courant de la semaine du 6 au 10 juillet 2020.

avant

après

La municipalité a profité de la présence de l'entreprise Eurovia pour réaliser la réfection de l'enrobé du parking face au cimetière.

Rue de la Pastourelle

Dans la continuité des travaux d'assainissement effectués cet hiver, et après une longue pause suite à la crise sanitaire, la réfection de la chaussée rue de la Pastourelle a repris au mois de mai. Les bordures de trottoirs existantes ont été suivies et recalées avec remplacement des parties endommagées. La finition des enrobés a été réalisée par l'entreprise Eurovia dans le courant du mois de septembre.

Entretien des routes communales

Les agents municipaux ont réalisé la pose d'enrobé à froid sur les parties endommagées. Ce suivi a concerné l'ensemble de la voirie. L'entreprise Thivent est intervenue durant l'été pour la pose du point à temps (technique de réparation de la chaussée).

Rue des Coquelicots et rue de la Majorlaine (ZAC)

La première tranche de la ZAC est dorénavant terminée avec la vente de la dernière parcelle disponible. Les aménagements de la voirie ont été finalisés par la réalisation d'un enrobé sur la chaussée et d'un béton désactivé sur les trottoirs. Ces aménagements parachèvent l'embellissement de cette zone résidentielle.

Bâtiments

LAVOIR :

Après plusieurs mois de travaux, la réhabilitation du lavoir communal est aujourd'hui terminée. Longtemps inaccessible, ce patrimoine trévolois, témoin privilégié d'un mode de vie rural, est maintenant ouvert au public. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Marchand pour la charpente et la toiture et par les employés communaux pour la maçonnerie, peinture et enduit.

TOILETTES PUBLIQUES :

La réfection des toilettes publiques et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite se sont achevées par les travaux de peinture des portes.

Climatisation

de la micro-crèche et du cabinet médical

Face aux canicules successives et dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des praticiens et l'accueil du public, la municipalité a décidé l'installation d'un système de climatisation au sein de la micro crèche et du cabinet médical. Les travaux ont démarré début août et se sont déroulés durant la période de fermeture des différents services présents au sein de ce bâtiment. Un équipement particulièrement attendu par la micro crèche « Au jardin des coccinelles » qui a dû, à plusieurs reprises, fermer ses portes lors de ces dernières années en raison d'une température trop élevée qui ne permettait plus l'accueil des jeunes enfants.

La climatisation de la mairie est également en cours de réalisation.

L'entreprise Anvolia a été retenue pour la réalisation des ces travaux subventionnés à hauteur de 80%.

J'ai des travaux à réaliser, quelles sont mes obligations ?

Vous allez faire des travaux sur votre propriété, mais vous ne savez pas quelle démarche accomplir ? N'hésitez pas à vous renseigner en mairie, au service du droit des sols de Moulins Communauté ou auprès de l'architecte des bâtiments de France (en préfecture), car des règles sont à respecter : autorisation administrative, déclaration de travaux, permis de construire…

Vous avez fait des travaux pensant qu'ils n'entraient pas dans le cadre réglementaire, une régularisation est nécessaire pour une mise en conformité et pour l'équité de tous.

La commune de Trévol est couverte par un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui définit différents zonages et règles s'y rapportant et complétées par des servitudes :

- **périmètres de protection des zones de captage des eaux** (Les Sanciots, Les Drives)
- **périmètres de protection des monuments historiques** (Avrilly, Mirebeau, Eglise, Demou)
- **plan de prévention des risques d'inondation** (rivière Allier)
- **forêt, distribution primaire gaz, voie ferrée, nationale 7**…
- **règlement de lotissement, zone d'aménagement** (ZAC le Grand Champ)

Chaque projet est unique et doit être étudié en amont afin de s'assurer de sa validité et éviter des écueils.

Démarches d'urbanisme

Retrouvez toutes les informations utiles pour effectuer vos démarches en matière d'urbanisme, pour tous vos projets de construction, d'aménagement ou de démolition de bâtiment, sur la commune de Trévol.

Avant le début de tout nouveau projet, il est vivement conseillé de prendre contact avec la mairie afin de vérifier sa faisabilité, même si ce projet n'est encore qu'une idée. Cette première démarche facilite la constitution du dossier et son traitement ultérieur. Il est également utile de se renseigner avant un projet d'acquisition pour vérifier ce qu'il est possible d'envisager.

LE CERTIFICAT D'URBANISME

C'est un acte d'information délivré par la Commune. Ce certificat indique les règles à respecter pour tout projet sur ce terrain. Quand la demande est formulée en vue d'une opération précise, il permet de connaître la faisabilité réglementaire de ce projet, et fige, quand l'opération est réalisable, le droit applicable pour le terrain concerné, valable un an et demi et renouvelable une fois pour la même durée.

Délais d'instruction : 1 mois pour le certificat d'urbanisme d'information et 2 mois pour le certificat d'urbanisme opérationnel.
Durée de validité : 18 mois prorogeable.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

C'est un dossier simplifié pour les travaux de faible importance : constructions de plus de 5m² et de moins de 20 m² (abri de jardin, véranda, etc.), ou sur des constructions existantes sans création de surface de plancher (clôture, modification de façade, changement de destination…) ou pour certains ouvrages techniques. Toute division de terrain nécessite une déclaration préalable.

Délais d'instruction : 1 mois plus 1 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Délais d'instruction : 2 mois pour les maisons individuelles et/ou leurs annexes plus 1 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.

LE PERMIS D'AMÉNAGER

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain.

LE PERMIS MODIFICATIF

Il s'agit d'une demande de modification mineure d'un permis de construire initial en cours de validité.

Cette demande de permis peut être déposée à tout moment, tant que l'attestation de non contestation de la conformité n'a pas été délivrée.

Les modifications pouvant être apportée sont :

- la modification de l'aspect extérieur de la construction,
- la réduction ou l'augmentation modérée de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher,
- le changement de destination d'une partie des locaux,
- la modification de l'implantation, etc.

Délais d'instruction : 2 mois.

LE PERMIS DE DÉMOLIR

Le permis de démolir concerne les opérations de démolition totale ou partielle d'une construction.

Son obtention est obligatoire sur la commune de TREVOL.

Les projets consistants à démolir puis à construire (ou à reconstruire) peuvent faire l'objet d'un « permis de construire valant permis de démolir » : il est possible de déposer un seul dossier pour déclarer à la fois une démolition et une construction, au lieu de déposer deux dossiers distincts.

Cette possibilité est également offerte aux déclarations préalables.

Qu'il s'agisse d'un permis de démolir ordinaire ou d'un permis de construire valant permis de démolir, le dossier doit comporter des informations permettant à l'administration de prendre connaissance de la nature des travaux envisagés.

Les travaux de reconstruction à l'identique d'un bâtiment peuvent entrer dans le cadre du « droit à la reconstruction » : l'administration ne peut pas opposer un refus au permis de construire, sous réserve du respect de certaines conditions.

Délais d'instruction : 2 mois.

Vous retrouverez tous les détails des informations et les formulaires en mairie ou sur le site service-public.fr

ACTUALITÉS

Première édition de la « Faites du Vélo »

Initiée par Moulins Communauté et l'Office de Tourisme de Moulins et sa région, la première « Faites du Vélo » s'est déroulée le dimanche 5 juillet 2020.

En famille ou entre amis, les cyclistes ont découvert les nombreux itinéraires proposés. Le rendez-vous fut donné sur les 44 communes de Moulins Communauté entre 14h et 15h 30.

Au total, 1000 km de balade attendaient les promeneurs à la découverte de la région moulinoise. L'application loopi (téléchargeable gratuitement sur téléphone) permet soit de créer un parcours, soit de suivre une promenade prédéfinie.

Loopi recense également les lieux touristiques, les restaurants et les hébergements.

À Trévol, le rendez-vous a été donné sur la place de l'église. Vingt-six promeneurs se sont lancés sur les routes et chemins de notre campagne.

Au retour, chaque participant s'est vu offrir un goûter par la municipalité et une gourde par Moulins Communauté.

Laissez-vous tenter par l'aventure en téléchargeant loopi et si vous ne possédez pas de vélo, vous avez la possibilité d'en louer un, à assistance électrique, auprès de Moulins Communauté ou de l'Office de Tourisme.

Bonne promenade.

Premières installations dans les maisons Évoléa !

Malgré la crise sanitaire qui a retardé les travaux, les premiers occupants ont pu emménager avant la rentrée des classes.

Akcha Aka s'est installée dans sa maison le 31 août avec ses 3 enfants. Arrivant de Saint-Etienne, elle apprécie déjà les charmes de notre commune. Les enfants, scolarisés à Trévol, sont près de l'école et peuvent faire du vélo en toute sécurité. En recherche d'une maison en location sur l'agglomération moulinoise, elle est très satisfaite de son installation sur la commune.

Mélanie et Lahoucine Sowa Otmani ont pris également possession de leur maison avec leurs deux enfants. Ils savourent le calme de la campagne. Ils trouvent le logement bien isolé et apprécient la petite terrasse ainsi que le garage. La crèche et la proximité de l'école sont pour eux des atouts très importants.

Nous les remercions pour leurs témoignages et leur souhaitons à tous une bonne intégration dans notre commune en attendant fin octobre l'arrivée des derniers locataires.

Nouvelle activité sportive à Trévol

Kabokan propose une activité de Karaté Contact accessible à tous, jeunes et moins jeunes. Bien être, dépense physique, plaisir sont les mots clés de ce sport que vous proposent Pierre et Aurore.
Deux séances chaque mercredi à la salle omnisports :
• Enfants dès 6 ans : 18h30-19h30
• Adultes dès 14 ans : 19h30-20h45
Pour plus de renseignements et d'informations, n'hésitez pas à contacter le 06 63 00 53 16 ou le 06 49 93 56 90.

En route pour le collège

La kermesse n'ayant pas pu être organisée en raison du contexte de crise sanitaire, la traditionnelle remise des cadeaux aux enfants de CM2, qui ont rejoint le collège à la rentrée, s'est tenue le jeudi 2 juillet dans la cour de l'école en présence de Marie-Thérèse Jacquard, Didier Martel, Pierrette Guichon et Emmanuelle Terrenoire.
Chaque enfant s'est vu offrir par la Présidente de l'amicale laïque un trousseau comprenant une calculatrice, un pot à crayons garni et un nécessaire de géométrie.
Un goûter a été servi par l'amicale laïque à tous les enfants de l'école.

169 élèves ont repris le chemin de l'école

Devant les écoles Henri Matisse et René Fallet, on était loin, le mardi 2 septembre, des ambiances chahuteuses et parfois bruyantes des matins de rentrée. Le respect des gestes barrières et des consignes de sécurité imposaient calme et ambiance déjà studieuse.
Dans ce contexte particulier, les enfants ont vite repris leurs marques et leurs habitudes tant la joie des retrouvailles entre copains était intense.
Les effectifs sont en nette hausse aux écoles maternelle (71 enfants) et primaire (98 enfants), soit 169 élèves accueillis cette année contre 156 à la précédente rentrée.

Valérie Brivet, directrice

Valérie Berthomier, enseignante CE1-CE2

Du changement également du côté des enseignants avec la nomination de Valérie Brivet, enseignante à Trévol depuis 2011, au poste de Directrice en remplacement d'Yves Lesort, qui a fait valoir ses droits à la retraite.
Valérie Berthomier, enseignante à Villeneuve-sur-Allier et maître formateur depuis septembre 2016, a rejoint l'équipe pédagogique de Trévol et accueille les élèves de CE1-CE2.
Toutes les enseignantes ont à cœur d'offrir une année scolaire constructive et épanouissante dans un climat le plus serein possible.

Bonne rentrée à tous !

Classe de Petite Section

Classe de Petite Section

Classe de Moyenne Section

Classe de Grande Section

Classe de CP

Classe de CE1-CE 2

Classe de CE2-CM1

Classe de CM1-CM2

Gestion des déchets

Se promener dans notre commune est un réel plaisir que nous devons pérenniser en prenant garde de ne pas déposer nos déchets n'importe où. Des points tri sont à votre disposition sur la commune. Bouteilles, canettes, papiers, mégots ne doivent pas être abandonnés dans la nature.

La déchetterie d'Avermes est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

Quelques exemples d'incivilités constatées sur la commune

Bien vivre ensemble

La qualité de vie dans notre village est l'affaire de chacun d'entre nous. Quelques règles doivent être respectées.

Les travaux de jardinage, de bricolage entraînant l'utilisation d'outils susceptibles de causer des **gênes sonores** pour le voisinage ne peuvent être effectués que dans les créneaux horaires suivants :
> Pour les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
> Les samedis : de 9h à 12 h et de 15h à 19 h.
> Les dimanches (et jours fériés) : de 10h à 12h.

D'autre part, il est rappelé qu'aux termes du code général des collectivités territoriales et des dispositions du code de la santé publique, les **déjections canines** sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts et de jeux pour enfants par mesure d'hygiène publique. En conséquence de quoi, tout possesseur de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines sur le domaine public.

Vitesse : de nombreuses incivilités rapportées en mairie concernent la vitesse des véhicules. Il est rappelé que les limitations s'appliquent dès le panneau d'entrée dans l'agglomération franchi. Hors agglomération il est impératif d'adapter sa vitesse à la configuration des lieux (virages de Beaucogny, route de Dornes…). Nous rappelons que le radar pédagogique, positionné sur les rues d'AFN, des accacias et route de Dornes, enregistre les données de passage de chaque véhicule (jour, heure, vitesse…) qui sont ensuite exploitées par la gendarmerie à des fins de contrôle de vitesse.

L'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires entraine une prolifération des herbes sur nos **trottoirs**. Bien qu'ils appartiennent au domaine public et que les employés municipaux les entretiennent régulierement, nous ne pouvons réussir seuls. Chacun doit faire preuve de civisme et entretenir les abords de sa propriété.

INTEMPÉRIES DU 16 AOÛT

Dimanche 16 août 2020 après-midi, un violent orage s'est abattu sur le secteur de Moulins. Notre commune n'a pas été épargnée et a subi des vents violents et de fortes chutes de pluie, jusqu'à 80 mm d'eau en l'espace de 30 minutes. Un évènement exceptionnel qui a provoqué des inondations de sous-sol, de nombreuses chutes de branches et d'arbres.
Accompagnés par les pompiers et des bénévoles, les élus et agents municipaux ont participé, ici et là, au nettoyage, tronçonnage, balayage sur les différentes voiries municipales. L'entretien et le suivi des fossés régulièrement réalisés par les agents municipaux a permis de faciliter l'écoulement des eaux et limiter ainsi les débordements sur la voirie.
L'occasion de rappeler que l'élagage des branches mortes, le tronçonnage des arbres secs est de la responsabilité de chaque propriétaire qui se doit d'assurer leurs entretiens. Cette obligation est d'autant plus importante lors d'évènements météorologiques afin de limiter tout risque de dégradations de la voie publique ou d'habitations limitrophes.

Changement de direction à l'Institut médico-éducatif (I.M.E.) de Trévol

Pierre De Battista

Eric Hamel

Professeur des Ecoles spécialisé, Pierre De Battista a fait la majeure partie de sa carrière dans le médico-social comme enseignant, puis comme directeur pédagogique. En 2013, il prenait la direction du pôle enfance au sein de l'Association l'Envol (devenue Unapei Pays d'Allier) qui gérait notamment l'I.M.E. Clairejoie situé route des quatre vents à Trévol.

Après 7 années passées à la tête de l'établissement, il a quitté ses fonctions pour une longue et joyeuse retraite. Les enfants de l'I.M.E. et l'ensemble du personnel l'ont remercié pour sa contribution au développement de l'association et son dévouement au service des enfants en situation de handicap.

A cette occasion Marie-Thérèse Jacquard a salué l'excellent partenariat qui lie la commune avec l'I.M.E. et a tenu à remercier Pierre De Battista pour son implication.

Eric Hamel a pris ses fonctions le 25 août 2020 en tant que Directeur du secteur Enfance du territoire de Moulins au sein de l'Unapei PAYS D'ALLIER, association née en 2019 de la fusion de l'Envol de Moulins et de l'A.P.E.A.H. (Association de Parents d'Enfants et d'Adultes Handicapés) de Montluçon et dont le président est Richard Petit.

Il assure donc la direction de l'I.M.E. Clairejoie. Il possède un master en éducation physique et sportive et le CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissements ou de services d'Intervention sociale) qui lui permet d'accéder à la direction d'établissement.

Il connaît bien le secteur médico-social puisqu'il a occupé la direction de différents EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et en dernier lieu il était Responsable des politiques institutionnelles à la P.J.J. (Protection Judiciaire de la Jeunesse Auvergne).

Résidant dans l'Allier, il connaît bien le département et entend bien poursuivre voire développer les actions partenariales avec la commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Cérémonies de commémoration

En raison de la situation sanitaire, les cérémonies du 8 mai, du 18 juin et du 14 juillet se sont tenues en comité très restreint. Marie-Thérèse Jacquard, maire, accompagnée d'un représentant des anciens combattants a déposé la gerbe au pied du monument en mémoire aux soldats morts pour la France.

Sobres et solennelles, les cérémonies ont rappelé l'importance de nos valeurs républicaines : liberté, fraternité et égalité. Ces valeurs qui trouvent tout leur sens en cette période difficile.

CCAS

La municipalité, attachée à la valeur de solidarité, porte une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux foyers à revenus modestes et aux personnes en difficulté. C'est le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) qui est chargé de cette mission.

Le nouveau bureau du C.C.A.S., installé depuis le 30 juin, est resté mobilisé tout l'été dans le cadre du plan canicule et a mis en œuvre le dispositif de prévention à destination des personnes les plus vulnérables. Appels téléphoniques, visites, autant d'actions qui ont permis de garder le lien avec nos aînés et parfois leur apporter une aide précieuse.

VIE ASSOCIATIVE

Assemblées générales

MICRO-CRÈCHE « AU JARDIN DES COCCINELLES »
Présidente : Emmanuelle De Oliveira, Vice-Présidentes : Laurence Depalle et Claire Verrière, Secrétaire : Mélanie Rebouleau, Secrétaire adjointe : Corinne Malandre

CREASCRAP'PASSION
Présidente : Myriam Bolnet, Vice-Présidente : Christine Jeoffroy, Secrétaire : Sandrine Renault, Secrétaire adjointe : Lucette Chérion

AMICALE DES CHASSEURS
Président : Gérard Jardiau, Vice-Président : Jacky Chabot, Secrétaire : Jean-Louis Larrivée, Trésorier : Robert Terret

FC HAUT ALLIER
Présidents d'honneur : Bernard Euzet et Didier Raymond, Président : Bruno Boluda, Vice-Présidents : Richard Ressort et Didier Martel, Secrétaire : Jean-Pierre Barthonnet, Secrétaire adjointe : Annabelle Boluda, Trésorier : Stéphane Barichard, Trésorier adjoint : Guy Chapon

CALENDRIER DE LA CHASSE / AVIS AUX RANDONNEURS ET AFFOUAGISTES !

OCTOBRE
Samedi 3 octobre
Dimanche 11 octobre
Samedi 17 octobre
Dimanche 25 octobre
Samedi 31 octobre

NOVEMBRE
Dimanche 8 novembre
Samedi 14 novembre
Dimanche 22 novembre
Samedi 28 novembre

DÉCEMBRE
Dimanche 6 décembre
Samedi 12 décembre
Dimanche 20 décembre

JANVIER
Dimanche 3 janvier
Samedi 9 janvier
Dimanche 17 janvier
Samedi 23 janvier
Dimanche 31 janvier

FÉVRIER
Samedi 6 février
Dimanche 14 février
Samedi 20 février
Dimanche 27 février

Numéros utiles

MAIRIE
04 70 42 61 44 - mairie-trevol@orange.fr
www.mairie-trevol.planet-allier.com

AGENCE POSTALE
Mairie : 04 70 42 22 52

BIBLIOTHÈQUE
7 route de Moulins
mercredi 14h-15h30 / jeudi 16h-18h /
samedi matin 10h-12h

GROUPE SCOLAIRE RENÉ FALLET HENRI MATISSE
Directrice : Valérie Brivet
04 70 42 63 87

GARDERIE
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
6h30-8h45 et 16h30-19h00

RESTAURANT SCOLAIRE
Mairie : 04 70 42 61 44

MICRO CRÈCHE « AU JARDIN DES COCCINELLES »
6 rue Denis Gadat
04 70 48 93 13

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE
Mairie - 04 70 42 61 44

CABINET MÉDICAL
6 Rue Denis Gadat
Médecin : Dr Annie Peronnaud
04 70 42 64 62

Infirmière : Angélique Majetniak
04 70 42 62 70 - 06 08 16 78 88

Kinésitherapeute : Patrice Galand
04 70 42 15 79 - 06 10 24 30 18

DENTISTE
Dr Georgiana Pitulice
2 rue de la Marjolaine
09 73 60 43 34 - 07 83 21 83 29

ASSISTANTE SOCIALE
Isabelle Hendoux - 04 70 34 16 15
Permanence en mairie le mercredi 9h-11h
Sur rendez-vous les autres jours

SERVICE D'URGENCE ASSAINISSEMENT
06 08 83 16 07

SIAEP « RIVE DROITE ALLIER »
Les Sanciots
Secrétariat : 04 70 46 81 90
Service d'urgence : 04 70 46 81 98

JOY'STYL COIFFURE
2 rue du Four à chaux
04 70 42 60 78

LE FOUR A CHAUX
Bar - restauration - Epicerie d'appoint -
Vente de pain - Dépôt de presse - Point relais
2 rue du Four à chaux
06 95 12 17 30

Le centre ZENAÏS

Le centre « Zenaïs » géré par l'association Viltaïs a ouvert ses portes le 16 septembre 2019 dans l'ex-hôtel Mercure à Trévol. Cette structure est destinée aux jeunes migrants se présentant comme mineurs non accompagnés et sollicitant pour la première fois la protection du département de l'Allier.

La mission de Zenaïs est de protéger et mettre à l'abri ces jeunes en attendant que leur minorité soit évaluée. Simultanément, il gère la prise en charge des besoins élémentaires et urgents. Les jeunes sont accompagnés vers le soin (bilan de santé et vaccination) et dans leurs démarches administratives et juridiques. Différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées.

L'équipe éducative est composée de 7 professionnels placés sous la responsabilité d'Anaïs Blanchard, cheffe de service.

Les premiers jeunes accueillis au sein du centre, du 17 au 20 septembre 2019, étaient au nombre de 49 et se répartissaient en 7 nationalités. Dès lors, les entrées et les sorties se sont succédées au fil du temps jusqu'à ce jour pour un nombre total de 149 jeunes accompagnés.

Parmi les activités proposées, les ateliers de peinture sont particulièrement importants. C'est un moyen, pour les jeunes, d'exprimer ce qui est trop dur à porter, même s'ils n'en parlent pas. Ils dessinent leur traversée en mer et font figurer sur leurs tableaux ceux qui ne sont pas arrivés, les noyés !

Lors des portes ouvertes, ils ont exposé leur portrait réalisé en atelier. Ils étaient fiers d'entendre les retours.

François (Côte d'Ivoire)

Je pense aux orphelins, aux familles séparées, abandonnées. Nous sommes tous ici «orphelins» de notre famille, notre pays. C'est difficile mais je veux croire que demain sera meilleur ! Je remercie d'être en vie, de sentir le souffle de vie en moi.

Mohamed T. (Guinée)

Aucun homme ne mérite de dormir dehors et encore moins un mineur. Malgré notre situation difficile, j'encourage chacun de nous à être fort, à ce que nous soyons solidaires, dans l'amour et le respect. Je suis heureux de savoir que mes rêves vont se réaliser car je crois que ma vie va devenir meilleure.

Moussa (Mali)

Pour moi le plus important c'est la famille. J'ai dormi tellement de fois dans la rue en me sentant abandonné… Heureusement, je suis en vie et en bonne santé. cela me donne la joie et je remercie la Vie.

Barry (Guinée)

Je veux aider les personnes seules qui ont besoin de soins, quelles que soient leurs origines. Prendre soin de l'autre a toujours été ma conduite dans la vie depuis que je suis enfant. Je sais que je représente ma famille ici, et je dois être une bonne personne dont elle sera fière.

PATRIMOINE LOCAL

Le château des Bédaures

Situé près de la forêt communale et proche de Gennetines, le château des Bédaures est sans doute un des châteaux les plus mystérieux de notre commune. Au milieu d'une propriété de 60 hectares et entouré par un mur de 6 km, il n'est pratiquement pas visible de l'extérieur.

La bâtisse principale date du XIX^{ème} siècle, construite en 1889 par Louis Golliaud. Sur près de 1200 m^2 habitables, les pièces révèlent l'amour de l'ancienne propriétaire pour les chevaux. Photos, trophées, ornent les murs et les meubles.

En 2010, Béatrice Burchler Keller a fait don de ce château à l'association Gut Aiderbichl dont le siège est en Autriche. Cette association possède 29 domaines en Autriche, Allemagne, Suisse, Hongrie, Roumanie et France. Trévol est le seul domaine situé en France. Financée par plus de 70 000 donateurs à travers le monde, elle a pour but d'offrir à des animaux maltraités ou en fin de vie, un havre de paix.

Le site de Trévol abrite 136 chevaux, 60 chats et 8 chiens. S'y côtoient ainsi un chien des rues, venu de Roumanie, des chevaux de cirques épuisés par une vie bien remplie ou 2 chevaux de Cronat (71), en manque de soins. Tous ces animaux termineront leur vie ici, encadrés et nourris par 8 soigneurs-animaliers.

En parcourant ce domaine, on est surpris par l'organisation et la propreté « germanique » des lieux. Pas d'odeurs ou d'excréments même dans la chatterie où pourtant les félins entrent et sortent librement et peuvent même se prélasser sur des lits.

A noter enfin que l'association qui privilégie déjà des circuits courts d'approvisionnement, en fourrage notamment, envisage de s'ouvrir davantage à la vie locale.